

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2010

Présents : Monsieur Desmarest, Maire
Messieurs Six, Breffel, Lecat, Littière, Barrette.
Mesdames Barski, Perdrieau et Zieger.

Absents : Messieurs Braule, Grandvalet, Babusiaux, Wallet et Mesdames Jaworsky et Derenty.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire : Monsieur Barrette.

INDEMNITE DE CONSEIL – COMPTABLE DE LA TRESORERIE D'ATTICHY

Le Conseil Municipal accorde l'indemnité de conseil à Madame Bardoulat, comptable de la Trésorerie d'Attichy pour l'année 2010.

ADTO

Le Conseil Municipal demande l'avis d'un technicien ADTO pour les travaux de réhabilitation du bâtiment du Jeu d'Arc.

RACING CLUB DE RETHONDES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis de peinture pour le marquage du terrain et le remplacement du chauffe eau au Stade de Rethondes.

BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE DE RETHONDES

La bibliothèque-médiathèque portera le nom de Jacqueline WEISS.

ACHAT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal, répondra à la sollicitation de Monsieur VIDAL pour l'achat d'un terrain rue Marcel Bouland.

CITY STADE

Le Conseil Municipal sollicite l'installation d'un équipement sportif de proximité selon les nouvelles modalités imposées par le Conseil Général.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'EPFLO.

TAXE D'HABITATION DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal regrette l'incidence de la perception de la Taxe d'Habitation Départementale sur la feuille d'imposition.

Fait à Rethondes, le 29 novembre 2010
Le Maire,